

C.P. n° 133.02.00-00.00 Tabacs à fumer, à mâcher et à priser

Adaptation suite à : Indexation : 3,31 %

Validité : depuis le 01/01/2023

Régime hebdomadaire : 37h30

Code	salaire min.
01 : Catégorie 1	15,3980
02 : Catégorie 2	16,0895
03 : Catégorie 3	16,3100

